



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFÈTE DE LA SARTHE**

## **CONGRÈS DES MAIRES COULAINES – 15 octobre 2016**

### **FICHE RELATIVE AU MAINTIEN DES SERVICES DE SANTÉ**

#### **Le maintien des services de santé**

Le maintien et le développement du nombre de professionnels de santé passent par la formalisation d'un projet de santé territorial par les professionnels de santé en place sur un territoire.

Un projet de santé territorial a deux objectifs prioritaires :

- améliorer la coordination des professionnels de santé notamment autour des patients atteints de pathologies chroniques
- être attractifs pour de jeunes professionnels et par là même soulager les professionnels déjà en place.

Le cahier des charges des projets de santé territoriaux fixe 5 items à aborder :

- la continuité et la permanence des soins
- la coopération interne
- la coopération externe
- la santé publique
- la formation initiale et continue

Si ce projet doit être l'œuvre des professionnels de santé, ils doivent le partager avec les élus concernés soient, à minima, les élus de la communauté de communes.

Il faut d'abord parler de projet de santé avant de parler projet immobilier, de maison de santé pluri-professionnelle. C'est la manière dont on souhaite travailler les mutualisations possibles qui détermine le ou les projets immobiliers.

La 1ère question à se poser est celle de la définition du territoire.

Pour les professionnels de santé, ce sont ceux qui souhaitent s'impliquer qui déterminent le territoire concerné.

Pour les élus et le ou les projets immobiliers, c'est, dans la quasi totalité des cas, la communauté de communes.

Trois intérêts par rapport à un territoire suffisamment vaste qui ne peut donc être seulement communal :

- plus les professionnels de santé et notamment les médecins impliqués sont nombreux, plus le projet est attractif
- en matière d'actions de santé publique et d'éducation thérapeutique, plus le potentiel de patients est important, plus ils est aisé d'en mobiliser un minimum nécessaire à l'impact souhaité
- cela évite la concurrence entre projets qui pourraient être de proximité. D'autre part, cela évite également la surenchère, souvent exagérée, de professionnels de santé auprès des élus communaux.

Une démarche importante en matière de fidélisation des professionnels de santé et notamment des médecins est d'accueillir des stagiaires ou des remplaçants.

#### Le rôle des élus dans ces projets de santé territoriaux :

- convaincre les professionnels de santé de s'engager dans ce type de démarche.
- faire preuve d'un consensus sans faille entre élus concernés car c'est ce que l'on demande également aux professionnels de santé.
- accompagner et soutenir la démarche (participer au comité de pilotage, mettre à disposition des salles de réunion/du temps de secrétariat pour les convocations, les PV de réunions, faciliter l'hébergement des stagiaires ...).
- se mettre d'accord avec les professionnels de santé sur le nombre de professionnels souhaitable sur un territoire et leur lieu d'exercice.
- mettre en œuvre le ou les projets immobiliers en concertation avec les professionnels de santé
- solliciter l'avis des professionnels de santé sur l'accueil des nouveaux professionnels.
- soutenir la création d'une dynamique territoriale et la faire vivre.

#### **Il faut savoir que ce sont les professionnels de santé et leur projet qui attirent les professionnels de santé.**

Les élus, comme toutes les administrations ou organismes impliqués, ne peuvent être que des facilitateurs.

Deux réussites exemplaires, en Sarthe, les projets de santé territoriaux de Brûlon et de Sillé le Guillaume qui ont permis d'accueillir respectivement 2 jeunes médecins généralistes (passage de 3 à 5) et 3 jeunes médecins généralistes (passage de 5 à 8).